




# Médiations culturelles MTL 2022-2023

Présentation du  
programme

Décembre 2022

Montréal 

# Contenu de la présentation

- Contexte et fondements
  - Présentation du programme
  - Critères d'évaluation
  - Formulaires et documents demandés
  - Soutien et accompagnement
  - Période de questions
- 

# Contexte

La médiation culturelle à la Ville de Montréal depuis 2005:


- Prioriser l'aspect inclusif de la médiation culturelle;
- Soutenir des projets structurants;
- Favoriser la vitalité culturelle dans les quartiers.

# Fondements

## **L'approche retenue à la Ville de Montréal valorise :**

- Le contact de proximité, direct et personnalisé;
- Une prise en compte de la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités;
- L'expérimentation de formes de participation culturelle innovantes.

## **Cette approche prend en compte les enjeux suivants :**

- L'éducation artistique;
  - L'inclusion sociale;
  - L'éducation populaire;
  - L'ancrage local dans les communautés et les quartiers;
  - Le développement territorial.
- 

# Objectifs du programme

- Favoriser l'accès à la culture, la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle montréalaise et l'engagement des artistes dans leurs communautés;
- Valoriser les projets interculturels et inclusifs pour rejoindre les personnes éloignées de l'offre culturelle professionnelle;
- Contribuer au développement culturel sur tout le territoire;
- Soutenir la culture numérique participative.

# 3 volets

## Soutiens annuels

**VOLET 1 :** Médiations artistiques et culturelles

## Soutiens pluriannuels (2 ans)

**VOLET 2 :** Engagement dans les communautés et dans les quartiers

Perspective de développement et d'engagement dans les quartiers ou envers une communauté

## **VOLET 3 :** Culture numérique participative

Soutien pour les initiatives culturelles qui intègrent les technologies numériques et favorisent la participation et la contribution de la population montréalaise aux arts et à la créativité numériques. Il s'inscrit dans une démarche de transfert des savoirs, de littératie numérique et d'appropriation du territoire.

# Populations ciblées

Les projets soumis ciblent **les populations éloignées de l'offre culturelle ou plus vulnérables** :

- Les personnes issues des communautés culturelles;
- Les Autochtones;
- Les personnes en situation de vulnérabilité et/ou marginalisées;
- Les résidents de quartiers hors du centre;
- Les personnes éloignées de l'offre culturelle parmi les enfants, les adolescents, les aînés, les familles, etc.

# Caractéristiques des projets admissibles

**La découverte artistique** conjuguée à l'expérimentation active  
Des interactions et des **rencontres personnalisées**

La mise en oeuvre de **moyens d'accompagnement adaptés** aux spécificités des communautés culturelles ainsi qu'aux divers groupes sociaux



# Caractéristiques des projets admissibles

L'expérimentation de formes de **participation culturelle innovantes**

**La durée des projets** (un projet de durée moyenne ou de longue durée a plus d'impact)

Les pratiques **ancrées dans leur milieu et participatives**

Les partenariats **durables**

# Organismes admissibles

- être constitués à titre de corporation (personne morale) à but non lucratif **depuis un an à la date du dépôt** de la demande;
- exercer **une activité culturelle professionnelle** régulière dans le secteur des arts de la scène, des arts visuels, des métiers d'art, des arts numériques, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle, de l'architecture et du patrimoine;
- avoir leur siège social sur le territoire de la Ville;
- soumettre une demande complète et conforme aux objectifs du programme;
- avoir respecté leurs engagements lors de l'attribution de soutiens financiers antérieurs et être en règle avec les différents services de la Ville.

# Organismes non admissibles

- Les organismes recevant une ou des subventions annuelles de la Ville (Service de la culture, arrondissements et Conseil des arts de Montréal (CAM)) et/ou du gouvernement du Québec (MCC, Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)) **cumulant plus de 375 000 \$**;
- Les organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle;
- Les organismes de loisir.

# L'importance des partenariats

Le principal organisme partenaire du projet doit être :

- constitué à titre de corporation (personne morale) à but non lucratif;
- issu du milieu communautaire, de l'intervention sociale ou des secteurs de l'éducation, de la santé ou de la recherche.

Les tiers partenaires du projet peuvent être :

- issus du milieu municipal (maisons de la culture, bibliothèques, Espace pour la vie, parcs, etc.);
- des institutions artistiques, culturelles ou patrimoniales.

# Projets admissibles

- Les lettres de confirmation des organismes sont obligatoires pour les projets en partenariat pluriannuels (volet II et volet III) et doivent être acheminées en même temps que la demande;
- Au cours de la même année, un même projet ne peut faire l'objet de deux demandes auprès du Service de la culture ou du MCC;
- Dans le cadre du programme, un organisme peut soumettre deux projets la même année : dans le volet I pour un projet annuel et dans le volet II ou le volet III pour un projet pluriannuel. Il pourra donc bénéficier du soutien pour deux projets au maximum par année;
- Les projets doivent être réalisés entre juillet 2023 et juin 2024.

# Critères d'évaluation

## Qualité générale du projet (30 %)

- La clarté du projet et sa concordance avec les objectifs du programme;
- Le type de médiation culturelle proposée : contexte, concept, participation, nombre d'activités, durée du projet;
- La qualité des démarches artistiques et culturelles avec lesquelles les participant.e.s seront en contact;
- La prise en compte des caractéristiques des quartiers ciblés (volet II).

# Critères d'évaluation

## Populations participantes (20 %)

- La pertinence et le caractère inclusif des populations ciblées pour participer au projet : les personnes issues des communautés culturelles, les Autochtones, les personnes vulnérables, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les résidents et résidentes de quartiers hors du centre, ou encore des personnes éloignées de l'offre culturelle parmi des populations spécifiques comme les enfants, les adolescentes et les adolescents, les jeunes adultes, les adultes, les femmes, les personnes âgées, les familles, etc.;
- L'éthique et l'équité : le respect des populations participantes.

# Critères d'évaluation

## Impacts du projet (25 %)

- La qualité des apprentissages et des échanges proposés (découverte des arts et expérimentation active);
- La pertinence du processus d'évaluation des résultats et des indicateurs proposés (évaluation qualitative, données quantitatives);
- Les retombées sur les personnes participantes, les milieux et les pratiques;
- La continuité des projets sous différentes formes et le potentiel structurant de l'initiative proposée (volets II et III).



# Critères d'évaluation

## Expertise de l'organisme et des partenaires (25 %)

- L'expertise du demandeur et des partenaires, s'il y a lieu;
- La clarté et la pertinence du budget en regard des impacts envisagés;
- La capacité de l'organisme à mettre en œuvre, à réaliser et à faire rayonner le projet.

## Les dépenses admissibles :

- la conception et la réalisation des activités de médiation;
- l'évaluation du projet et le partage des apprentissages;
- la documentation et la promotion (maximum 15% du budget total)
- l'administration du projet (maximum de 15 % du budget total).

## Les dépenses non admissibles :

- les frais de fonctionnement des organismes (loyer, électricité, assurances, etc.);
- les projets d'immobilisation, incluant les améliorations locatives;
- les activités et projets déjà soutenus par le Service de la culture;
- les dépassements de coûts du projet;
- les dépenses engagées avant la date d'octroi du soutien financier par les instances décisionnelles.

# Formulaire et documents à déposer

## Formulaires pour les demandes de soutien financier 2022-2023

[Volet 1 - Médiations artistiques et culturelles](#)

[Volet 2 - Engagement dans les communautés et dans les quartiers](#)

[Volet 3 - Culture numérique participative](#)

# Composantes du formulaires

Identification de l'organisme demandeur et son représentant

Description détaillée du projet

Budget

Documents obligatoires à joindre à la demande

- La liste des membres du conseil d'administration à jour;
- Une copie des lettres patentes de l'organisme;
- Une copie des règlements généraux de l'organisme;
- Une copie des derniers états financiers approuvés
- La résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt;
- L'historique de l'organisme demandeur et des partenaires (version abrégée);
- Les lettres d'engagement des partenaires (fortement recommandées pour le volet I et obligatoires pour les volets II et III);
- Une courte biographie (ou CV résumé) des artistes, des médiatrices et médiateurs et/ou autres intervenantes et intervenants dans le projet.

**Date de tombée**

**Mercredi 22 février à 23h59**

**Accusé de réception +**

**Copie du formulaire complété**

# Séances d'accompagnement

**Mercredi 14 décembre 2022 à 13 h 30** : MAI | Montréal, arts interculturels

**Jeudi 12 janvier 2023 à 13 h 30** : Bibliothèque Langelier

**Jeudi 19 janvier 2023 à 13 h 30** : Maison de la culture Ahuntsic

**Jeudi 26 janvier 2023 à 13 h 30** : Quai 5160 -Maison de la culture de Verdun

Pour participer et s'inscrire : <https://forms.gle/1Djb6VEGZaER4ehQ6>

Informations : [projets.culture@montreal.ca](mailto:projets.culture@montreal.ca)

# Renseignements

Équipe Médiation culturelle : [mediation.culturelle@montreal.ca](mailto:mediation.culturelle@montreal.ca)

Caroline Richard, commissaire à la médiation culturelle (par intérim)

Danièle Racine, commissaire à la médiation culturelle (absente)

Marie-Louise Larocque, assistante aux événements culturels

Le site internet [montreal.mediationculturelle.org](http://montreal.mediationculturelle.org)

La page officielle du programme [Médiations culturelle MTL 2022-2023](#)



**À vous la  
parole!**

**Questions ?  
Commentaires?**

Entente de  
développement  
culturel

Montréal 

Québec 